

S A R E A

Conceptualisations des groupes de travail de la protection de l'enfance.

JEUNES ADULTES

Leila Govillard Garmendia



Avec le soutien de: / Laguntzarekin: / En colaboración:





INTRODUCCIÓN

El presente proyecto surge bajo el nombre Sarea, al amparo del programa POCTEFA-INTERREG subvencionado con fondos europeos. Su configuración y posterior desarrollo emana del convencimiento en torno a la riqueza del trabajo colaborativo y del intercambio profesional, trascendiendo los límites transfronterizos en ámbitos de intervención que a buen seguro abordan realidades compartidas. En este sentido, el proyecto SAREA busca la creación de una red de trabajo basada en los intercambios de prácticas profesionales para avanzar en la atención en servicios de protección a la infancia y la adolescencia, personas jóvenes y personas mayores entre los territorios colindantes de Gipuzkoa y Pyrenees Atlantiques.

Partiendo de ello, el proyecto SAREA se ha venido desarrollando mediante la colaboración de tres entidades distintas, con incidencia en la formación de estudiantes en el ámbito de la intervención social en ambos lados de la frontera; el Centro Formativo Etcharry, Nazaret Zentroa y el Departamento de Trabajo Social de la Universidad de Deusto, en un periodo comprendido entre el 2018 y 2020 con el principal objetivo de mejorar los servicios de atención a la infancia y la adolescencia y personas mayores de ambos territorios.

Con tal fin, se concretan las diferentes fases del proyecto, con una fase inicial que aboga por el intercambio profesional en torno a diferentes grupos de trabajo orientados a favorecer el aprendizaje y experiencias compartidas o propias, e impulsar la identificación de buenas prácticas, así como nuevas formas de intervención en torno a diferentes temáticas de especial interés en la agenda social. Esta etapa inicial se concreta en 4 encuentros técnicos por grupo de trabajo, a lo largo de 18 meses de duración donde las sesiones gozan de alternancia con la idea de conocer programas y servicios de uno y otro lado de la frontera, orientados a la construcción de un conocimiento general y una posterior conceptualización teórico-técnica como fase final de este periodo.

En este sentido, cabe destacar que seis han sido los grupos de trabajo que han venido a conformar el presente proyecto, estando cuatro de ellos vinculados a la protección infantil y dos al trabajo entorno al papel de la familia en la atención a las personas mayores.

En el ámbito de la intervención con personas menores de edad destacan los mencionados grupos de trabajo orientados al abordaje específico de fenómenos o situaciones propias de la atención a la infancia y/o adolescencia.

El grupo de jóvenes adultos, especialmente ocupado y preocupado por analizar los procesos de tránsito a la vida adulta desde la condición de persona menor de edad en situación de vulnerabilidad, en un intento de mejorar y apuntalar procesos de autonomía y emancipación que eviten saltos abruptos hacia la mayoría de edad.



1. CONCEPTUALISATION

1. LE JEUNE ADULTE

L'Académie royale espagnole (RAE, 2019), définit le jeune comme une personne se trouvant entre l'enfance et la maturité et à qui l'on reconnaît, progressivement, certaines capacités d'action. Dans ce sens, la législation espagnole, suite à la ratification de la Convention ibéro-américaine des droits des jeunes, stipule que la tranche d'âge du jeune se situe entre 14 et 25 ans, ce qui n'empêche que cette fourchette puisse être élargie.

Quant à l'adulte, la RAE (2014) dit de lui que c'est une personne qui a atteint la majorité légale (18 ans) ou tout simplement qu'il est plus âgé. Les deux termes sont indistinctement utilisés par les services sociaux : jeunes adultes ou jeunes plus âgés.

2. TRANSITION VERS LA VIE ADULTE : AUTONOMIE SÉQUENTIELLE

Casal (1996), cité par González Goya (2017), considère le passage à la vie adulte comme un processus complexe qui va de l'adolescence à la pleine émancipation et qui compte, de manière séquentielle et parallèle, la formation scolaire, la formation dans des contextes informels, les expériences préalables au travail, les expériences de travail pleinement professionnelles et les processus d'autonomie familiale. Le but de ce transit selon Bernal et Jurado (2013) cités par González Goya (2017), est l'inclusion des J.A. comme membres à part entière de la société, dans toutes ses dimensions vitales.

Cette prémisse se heurte toutefois à la réalité du contexte actuel qui est fait d'incertitude, d'instabilité des relations et des structures, surtout pour les jeunes vulnérables susceptibles d'utiliser les S.S. (Cuenca París, Campos Hernando y Goig Martínez, 2018, Melendro Estefanía y Rodríguez Bravo, 2015). Il serait donc important d'envisager des lois et des interventions spécifiques dans les ressources résidentielles conçues pour accompagner l'autonomie.

3. L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION DUELLE

C'est le processus d'intégration des personnes à l'activité économique (García Blanco et Gutierrez Palacios, 1996) qui résulte d'un parcours préalable de transit (Ventura Blanco, 2005) et qui, au-delà de la

sortie du chômage, aboutit à une situation de stabilité ou de permanence susceptible d'engendrer une certaine autonomie économique (Donoso Vázquez et Figueroa Gazo, 2007).

L'insertion professionnelle est l'objectif principal des interventions sociales auprès des J.A., cependant, étant donné la précarité économique actuelle, les efforts se centrent sur la formation (Comasólvias Moya, Sala-Roca et Marzo Arpón, 2018), ce qui retarde l'atteinte de l'autonomie. Dans ce contexte, des formes alternatives de promotion de l'insertion professionnelle apparaissent, dont notamment la formation professionnelle duelle, une modalité de formation qui pallie certains défauts du système et permet, par sa nature même, le rapprochement entre le système de formation professionnelle et les entreprises, attendu que ces dernières sont les mieux placées pour déterminer leurs propres besoins de formation et les compétences que doivent acquérir les futurs professionnels (Molina, 2016).

4. INSERTION COMMUNAUTAIRE ET INTERCULTURALITÉ

Comme cela a été dit plus haut, l'objectif du passage à l'âge adulte est l'insertion dans la communauté en tant que membre à part entière (Jurado et Bernal, 2013, cité par Gonzalez Goya, 2017). Cette insertion est toutefois compliquée lorsque les personnes, en l'occurrence les J.A., sont issus d'autres cultures. Dans ce type d'intervention, Echeverría (2019) souligne qu'il est important que les agents responsables commencent par expliquer aux autorités de la communauté de destination le but du séjour de ces J.A. et le rôle qu'elles vont devoir jouer, en donnant des exemples des activités censées être mises en place afin que, au-delà de l'insertion d'un groupe dans un autre, il y ait une interaction équitable des différentes cultures, et pour favoriser des expressions culturelles communes par le dialogue et le respect mutuel. C'est ce que l'on appelle l'interculturalité (Unesco, 2005).

5. LIENS ET RÉSEAUX DE SOUTIEN

Les liens constituent le tissu sur lequel se fondent le développement humain, les relations sociales et le sens de la communauté, mais l'intervention sociale aussi. Ces liens se créent tout au long du cycle de vie et prennent une importance particulière à l'enfance (Bowlby, 1969 ; Ainsworth, 1978), offrant un port d'attache, une sécurité, une base à partir de laquelle on peut explorer, un espace pour le développement psycho-affectif (Erickson, 2000) et la moralité (Freud, 1906). À l'adolescence, les nouveaux liens sont plus instables et changeants, mais les liens parentaux continuent de jouer un rôle clé dans la protection et l'imposition – affectueuse - de limites (Baumrid, 1991 ; Barudy, 2009). Ensuite et partant de là, lorsqu'ils passent à l'âge adulte et à une vie indépendante, ils établissent des liens plus intimes et plus stables avec des amis, un couple, de nouvelles familles et des institutions, créant ainsi un réseau social de soutien durable (Erickson, 2000).

2. LES BONNES PRATIQUES

1. COORDINATION INTERDEPARTEMENTALE : CONTINUITÉ DES RESSOURCES DANS LA TRANSITION VERS LA VIE ADULTE, LIENS ET ENRACINEMENT

Les premières réunions du groupe J.A. (2016) mettent très vite en évidence le risque que représentent, pour les J.A. qui s'y trouvent, la structure et le fonctionnement actuels des services sociaux en Espagne. À l'âge de 18 ans, ceux-ci doivent quitter la ressource résidentielle (appartement d'accueil) du service de protection de l'enfance et passer au service d'intégration sociale, deux services indépendants du point de vue administratif et des ressources. En conséquence, les J.A. perdent leurs référents (éducateurs et colocataires) même si, très souvent, le suivi est assuré de manière informelle, volontaire, empathique et vocationnelle, par les professionnels - ce qui, en soi, peut être considéré comme une bonne pratique -. D'autre part, ces J.A. n'ont pas la garantie de pouvoir accéder à la ressource résidentielle de l'émancipation, et risquent de se trouver à la rue. Ce passage est vécu comme un "saut dans le vide" avec la peur que cela implique et un sentiment de solitude comme le montre, dans sa thèse de doctorat, González Goya (2017). Sans compter les changements géographiques et les changements de références subis précédemment (avant l'âge de 7 ans, placement de l'enfant dans une famille ; à 7 ans il passe à un appartement professionnel 'de base' ; à 13 ans, il intègre un appartement, également professionnel, destiné aux plus âgés ; et à 18 ans, s'il y a de la place, il s'installe dans un appartement d'émancipation). Compte tenu de ces contraintes, le modèle français de prise en charge en MECS et le nouveau projet pilote de Gazteon-Sarelan présentent les éléments d'amélioration ou "bonnes pratiques" suivants :

- **MECS MODÈLE DE RÉSIDENCE (Résidences sociales pour enfants) : MECS Castillon. (6-21 ANS)**

Ce sont des ressources résidentielles qui appartiennent à la section de la Protection de la jeunesse et qui travaillent en coordination avec la section de l'Intégration sociale sur chaque territoire départemental. Ils constituent des complexes résidentiels divisés en plusieurs structures de prise en charge, séquencées selon les étapes de l'évolution. La contiguïté des structures résidentielles facilite la coordination interprofessionnelle, l'échange d'informations, le suivi des cas, l'accès des usagers aux référents précédents et à venir, et aux camarades de vie. Même lorsque le ou la jeune est en phase d'émancipation, des réunions hebdomadaires continuent à se tenir dans les MECS et assurent une expérience indispensable de continuité, de stabilité, d'enracinement, d'appartenance et de liens. Les MEC offrent aussi, dans l'idée de préserver les liens essentiels pour le développement des jeunes, des espaces de rencontre avec les membres de la famille, au sein même de la structure résidentielle.

- **PROJET PILOTE AGINTZARI-ZABALDUZ GUIPÚZCOA (16-23 ANS)**

En Espagne, les infrastructures résidentielles de base sont très différentes de celles que l'on trouve en France. Le modèle a misé sur la cohabitation dans de petits centres (appartements) qui reproduisent la réalité d'un appartement familial "normal". Ceux-ci ne facilitent toutefois ni le contact interprofessionnel, ni l'accès des usagers aux différents référents professionnels avec lesquels ils ont été en relation dans leur parcours. En ce sens, Agintzari-Zabalduz est une ressource alternative dans le Guipúzcoa, destinée à des jeunes de 16-23

ans ayant des problèmes psycho-sociaux et un parcours favorable de formation-travail et d'évolution, avec la possibilité de prolonger le séjour. Il compte deux appartements qui s'adressent généralement à des jeunes provenant d'appartements de base. L'objectif est d'améliorer les programmes d'émancipation, d'éviter la "rupture" des 18 ans, et de jeter un "pont" entre le système de protection de l'enfance et le système d'insertion sociale du Guipúzcoa. Comme dans le modèle français, les étapes du

programme ne sont pas non plus rigidement associées à l'âge, mais plutôt au parcours du jeune. Un projet éducation-travail individuel lui est proposé et l'on travaille avec lui sur l'autonomie ; l'objectif ultime est toujours l'émancipation par le biais d'un emploi, sans exclure un départ anticipé de la ressource.

2. LE PASSAGE À LA VIE ADULTE : UN TRAVAIL SÉQUENTIEL D'AUTONOMIE

Il faut signaler que ce travail est mis en œuvre par toutes les organisations participantes :

- MECS (Maisons d'enfants à caractère social) : MECS Castillon (6-21 ans)

Nous l'avons dit précédemment, les MEC constituent des complexes résidentiels qui combinent la section de protection de la jeunesse et la section d'insertion sociale. Elles proposent, de manière intégrée et flexible, différentes structures et interventions dépendant du degré d'autonomie de chaque cas :

1° ENFANCE. 6-14 ANS : deux structures résidentielles selon l'âge et l'autonomie. 2° ADOLESCENCE. 14-17 ANS : un internat avec des chambres de 7 personnes ou individuelles, selon l'autonomie, ce qui permet d'accueillir des jeunes majeurs dotés d'une autonomie insuffisante. 3° INSERTION DES J.A. 16-21 ANS : La coordination entre le service de protection de l'enfance et le service d'insertion commence avant en France qu'en Espagne. Elle compte 4 phases, selon l'autonomie :

- -Accompagnement à l'autonomie progressive (AMAP) 16-18 ans. Cette ressource est liée à un contrat de projet éducatif personnalisé et à un contrat de séjour. L'équipe éducative est accessible 24 heures sur 24. Dans l'AMAP-1 les jeunes sont placés dans des chambres individuelles mais ils mangent en groupe, leurs repas sont préparés et on les aide à se lever. Dans l'AMAP-2, ils emménagent dans des studios semi-autonomes équipés d'un lit, une cuisine et une salle de bain. Ils font leurs courses, cuisinent et se lèvent seuls.
- -Accompagnement des Jeunes majeurs J.M. et Structure d'adaptation à la vie active SAVA. 18-21 ans
- JM : propose 10 studios individuels dans un même complexe et destinés à des jeunes majeurs issus de l'AMAP, par le biais d'un projet éducatif personnalisé ou d'un contrat de stage, et d'un contrat de séjour. L'éducateur rend visite aux jeunes tous les jours et les accompagne en cas de besoin. Des horaires de visite sont établis ainsi que des limites à la consommation de drogues.
- SAVA : propose 3 studios individuels et 4 appartements pour 3 personnes (près de la MECS) par le biais d'un contrat d'appartements Jeunes travailleurs. Une fois installés, ils reçoivent 2 ou 3 fois par semaine la visite de professionnels dans leur appartement et toutes les semaines, ils se donnent rendez-vous au point de rencontre de la MEC. C'est le programme qui laisse le plus d'autonomie. L'objectif est la forma-

tion duelle et la recherche de logements sociaux protégés pour s'émanciper. S'ils travaillent, ils peuvent devenir locataires de l'appartement, ce qui leur donne la possibilité de tester l'autonomie et de retourner à la ressource s'ils ne sont pas encore prêts. La ressource prend fin lorsqu'ils atteignent les 21 ans, avec un suivi postérieur de 6 mois.

- **MISSION PERE CESTAC : DISPOSITIF RÉSIDENTIEL PASAIA POUR L'AUTONOMIE (18-25 ANS)**

Ils définissent l'autonomie comme le passage d'une dépendance à une autre : du lien créé avec le service de protection, au lien avec le monde extérieur. Ils s'interrogent sur l'importance de travailler, des années en amont, sur l'autonomie et de mettre en évidence le caractère transitoire du lien dans les ressources résidentielles.

- **PROJET PILOTE AGINTZARI-ZABALDUZ GUIPÚZCOA (16-23 ANS)**

Comme en France, les étapes de ce programme ne dépendent pas de l'âge mais du parcours du jeune, sur la base d'indicateurs objectifs évalués deux fois par an au moyen d'un questionnaire.

Le processus est conçu en 3 étapes :

1° phase, chaque situation est analysée, et des objectifs sont fixés conjointement entre le jeune et l'éducateur ; 2° phase, ils sont accompagnés et travaillent sur leur autonomie ; et 3° phase, la phase de la pré-émancipation, lorsqu'ils obtiennent un emploi.

Il y a 3 éducateurs/trices pour 2 étages, qui se relaient pour être de garde par téléphone, offrant un accompagnement personnel flexible. Le modèle de prise en charge est "multiréférentiel" : un éducateur/trice n'est pas attribué systématiquement à un jeune spécifique afin de favoriser son autonomie.

- **FONDATION LARRATXO : EMANCIPATION DES APPARTEMENTS DE BASE (13-18 ans)**

Après une 1° étape d'accueil dans un appartement de base, la 2° étape dite d'émancipation compte 2 programmes, conformément à la Loi : 1. Programme de pré-émancipation : à l'âge de 14 ans, pour les jeunes qui ne peuvent retourner nulle part. 2. programme d'émancipation : à l'âge de 16 ans, obligatoire pour tous, mais on l'applique aux jeunes de 14 ans.

-L'objectif final est l'autonomie qui compte 5 dimensions (Centellas et al., 2007) : 1. Cognitive-intellectuelle. 2. Affective émotionnelle 3. Physique-santé, 4. Habileté instrumentale et 5. Valeurs-Attitudes. -et 3 indicateurs à évaluer (Alonso Stuyck, 2005) : 1. la résistance à la pression des adultes, 2. La capacité à redéfinir les liens paternels, à établir une distance appropriée dans les relations et 3. La capacité à prendre des décisions correctement et d'une manière réfléchie.

-La méthodologie de travail est : 1. centrée sur la personne J.A., 2.fondée sur les apprentissages antérieurs,

3. Avec la participation active du J.A. et en positivant les erreurs.

-Le processus d'acquisition de l'autonomie est évalué dans toutes ses dimensions, du point de vue professionnel et de celui du jeune, à 3 moments : 1. Au début, 2. Tous les 6 mois, avec la possibilité de modifier les objectifs ou les besoins. 3. Au terme de la ressource, un moment où l'analyse du milieu environnant est crucial

-Analyse du milieu environnant: avant l'émancipation, analyse de l'entourage, de ce qui est réel et de ce qui est imaginaire, maintien de cet environnement ou fixation de distances de protection, etc.

-Rapport de dérivation : il est élaboré à la fin de la ressource et est généralement pauvre car il est basé sur des données récentes excluant l'historique du jeune, d'où des résultats négatifs. À ce stade il est en effet normal que le jeune ait un comportement réactif, inadapté, régressif, etc. face à l'émancipation.

- **PROJET IZEBBA**

C'est un programme de la section Accueils résidentiels du Service de l'enfance et de l'adolescence de la DFG. Comme l'indique González Goya (2017), son objectif est d'améliorer l'intégration des enfants dépourvus de protection par la création d'un réseau de familles qui leur servent de référence dans le milieu non institutionnel, en complément du placement en institution. C'est aussi un élément de protection et de contention pendant le processus d'émancipation, et un réseau social de soutien pour l'avenir. Un modèle de bonne pratique, en somme.

3. INTEGRATION PROFESSIONNELLE : CONTRATS SPECIAUX ET FORMATION EN ALTERNANCE

En France, l'insertion est liée à la protection de l'enfance, et le travail commence plus tôt qu'en Espagne, et de manière séquentielle selon l'autonomie des jeunes.

- **MEC CASTILLON ET PERE CESTAC : INSERTION DES 16-21 ANS J.A.**

Dans la première phase (16-18 ans), le programme JM aide à la réalisation de divers stages de travail qui leur permettent de s'orienter, et ce, par le biais d'une convention et d'une assurance. Plus tard, dans le cadre du programme SAVA, ils accèdent à une formation duelle sur plusieurs étapes : 1^o année : une semaine de cours par mois dans le centre et travail pour le reste (rémunérés à 350 euros), 2^o année : idem, mais selon sa qualification, le salaire augmente (environ 550 euros), 3^o année : idem, avec augmentation de salaire (environ 650 euros), à la fin des études un contrat normal peut être conclu.

En Espagne, la formation duelle est différente : davantage d'heures de théorie et moins de pratique professionnelle ; de plus, le contrat prend généralement fin avec les études. Sur les bonnes pratiques en matière d'in-

sersion sociale et professionnelle, nous recommandons l'étude de Muñoz Galván, et Riquelme Sánchez (2016).

4. INSERTION COMMUNAUTAIRE, INTERCULTURALITE

Un nombre croissant de ressources intègrent de nouvelles stratégies qui visent à favoriser l'insertion dans la communauté :

- PROGRAMME ZABALDUZ POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)

Il s'agit d'une nouvelle ressource résidentielle destinée aux mineurs non accompagnés (MNA) âgés de 16 à 18 ans, disposant de papiers et d'un bon pronostic, et principalement venus d'Algérie et du Maroc.

Les objectifs sont : 1. promouvoir l'émancipation, 2. générer des outils et un réseau social, 3. Former à, et réaliser des activités de pré-travail, 4. développer l'autonomie, 5. rechercher des ressources, 6. Insertion sociale, en insistant sur les sports d'équipe communautaires. Travailler à l'insertion dans l'intention d'apporter quelque chose de positif à la communauté : 1°. en parlant avec les agents politiques, 2°. en intégrant les jeunes dans des activités communautaires (excursions, fêtes sportives, etc.), 3°. dans le respect des tempo de la communauté et des jeunes MNAS.

Les besoins pris en charge sont les besoins élémentaires (nourriture, logement et santé), la formation, l'emploi ou l'assistance économique, l'accompagnement, la légalisation de leur situation (permis de travail, etc.), la réélaboration du processus de migration et la gestion des charges familiales qu'ils ont acquises dans leur pays (envoi d'argent à leur famille, etc.).

La méthodologie de travail est basée sur le développement de : 1. l'autonomie : prendre en charge les tâches domestiques (ce qui signifie dans de nombreux cas surmonter le machisme), prendre conscience de la relation entre les droits et les obligations (à mesure que les tâches sont accomplies, ils acquièrent des privilèges), penser avec réalisme à la fin de la ressource. 2. l'intégration : trouver sa place et son rôle au sein du groupe, 3. par un traitement individualisé et des règles adaptées à chaque cas, 4. articulation sociale : les accompagner chez le médecin, les avocats..., 4. Entretien des liens familiaux : par des visites puisque les dernières générations ont souvent de la famille sur place. 5. Le tout, au sein d'une équipe multi-référentielle et multiculturelle, dont la moitié est d'origine arabe, afin de mieux comprendre les jeunes immigrés et de transmettre les clés des deux cultures aux jeunes et au reste des éducateurs. Dans ce contexte, deux points spécifiques sont soulignés : l'importance de la transmission de l'affection par contact physique, comme les étreintes ; les avantages du milieu rural aussi, qui facilite la création d'un réseau social plus étroit et plus stable, la gestion du temps et des transports, et la minimisation des facteurs de risque tels que la consommation de drogues ou les sorties nocturnes.

- POINT DE RENCONTRE KOLORE GUZTIAK : ACCOMPAGNEMENT INFORMEL

Contrairement à la ressource précédente, celle-ci ne pose aucune condition d'accès, et est donc favorable

au groupe des jeunes les plus vulnérables qui est celui des migrants sans papiers ne pouvant accéder au reste des ressources.

Elle propose différents services : banque alimentaire, centre d'appel téléphonique gratuit, café gratuit, garde de documents privés, argent pour le transport et les médicaments, distribution de préservatifs, ateliers de formation, accompagnement social, actions de sensibilisation et d'intégration sociale afin que l'accompagnement s'étende jusque dans la société, et création de liens (lors des fêtes de village, présenter des produits arabes, organiser des jeux interactifs pour enfants, mettre en relation avec les familles du village, ateliers ou concours de cuisine interculturelle, ateliers de contes, compétitions sportives). Sans compter les nouveaux projets proposés par les J.A. (créer une équipe de football, partir en excursion, etc.)

- **SERVICE DE PREVENTION ATHERBEA : EDUCATION DE RUE**

Il concerne les jeunes de 6 à 21 ans qui vivent dans la rue, et leurs familles (MNA, jeunes sans abri, sans papiers, objets de mesures judiciaires, etc.) Il est accessible sans contrat ni papiers, pour un temps indéfini. Il compte 6 éducateurs qui assurent le suivi des jeunes, avant, pendant et après une intervention. Leur travail consiste à aller dans la rue à la recherche de jeunes en risque de rupture sociale ou d'exclusion, à établir des relations naturelles et continues avec eux, et à tenter de les diriger vers les ressources.

5. INSERTION SOCIALE : NOUVEAUX RÉSEAUX DE SOUTIEN À LA VIE ADULTE

Comme le programme Izeba de la DFG, ce type d'association est une ressource de soutien social destinée aux jeunes J.A. émancipés, par la création d'un réseau de soutien à moyen et long terme, et le

développement de leur autonomie. Ce sont, en effet, les jeunes eux-mêmes qui gèrent la ressource et qui aident d'autres jeunes. Elle renforce également leur identité et le sentiment d'appartenance.

Cette ressource est financée par le Conseil Général des Landes, et est composée d'anciens mineurs bénévoles et d'un seul professionnel qui apporte son aide pour les projets, les budgets, les assurances, les aides financières, les emprunts, les repas, les réunions, etc. Les membres paient 12 euros par an.

Il faut noter qu'il n'existe pas de ressource de ce type au Pays Basque, et qu'elle est considérée comme un modèle de bonne pratique.

3. CONCLUSIONS

Le projet Sarea s'est avéré être un processus extrêmement enrichissant tant en termes quantitatif, vu le nombre des bonnes pratiques identifiées, que qualitatif, du fait de l'entente et la volonté d'amélioration et de travail d'équipe dont on fait preuve toutes les institutions et personnes impliquées, ce qui, en soi, peut déjà être considéré comme une bonne pratique.

S'il est vrai que l'extrapolation de certaines réalisations exemplaires est difficile à mettre en place en raison des contraintes et des différences indéniables au niveau macro-systémique entre les deux territoires (politiques, ressources, économie, etc.), d'autres pratiques peuvent inspirer notre conception d'éventuelles alternatives ou de leur mise en œuvre. À ce stade, nous devons garder à l'esprit que le processus est tout aussi important que l'objectif, et que nous devons avancer à la lumière de la méthode et des preuves scientifiques, en tenant compte du point de vue des principaux protagonistes, les jeunes.

Cela étant dit, nous allons procéder à un bref résumé des bonnes pratiques identifiées et à quelques suggestions les concernant :

1. Tout d'abord, nous souhaitons mettre en lumière les dispositifs départementaux et structurels qui, en France, permettent d'intégrer la protection sociale et l'insertion ainsi que d'assurer la continuité des systèmes de référence et de liens affectifs pour les jeunes usagers des services résidentiels. Dans ce domaine, il faut signaler le travail des éducateurs et des institutions participantes du Pays basque, qui s'efforcent d'assurer personnellement et bénévolement cette continuité et ce contact.

Une alternative prometteuse au Pays Basque : le nouveau programme Gazteon Sarelan qui étend le travail de protection de l'enfance et d'insertion sociale jusqu'à l'âge de 21 ans, prolongeant ainsi l'étape de transition vers l'émancipation.

2. Ce qui vient d'être dit a permis aux MEC et au programme Gazteon Sarelan de travailler plus facilement sur l'autonomie des jeunes, d'une manière plus séquencée et plus souple. Par ailleurs, en France, le jeune peut réintégrer sa dernière ressource d'accueil en cas d'échec de sa tentative d'émancipation, ce qui est une pratique très favorable. Il faut réfléchir d'autre part aussi à l'adéquation de la protection que l'on accorde actuellement aux jeunes, et à la nécessité de leur ménager plus d'espaces de décisions avant qu'ils ne s'émancipent, d'aborder la question de la fugacité des liens, ainsi que la décision du quand et du comment. De fait, plusieurs programmes participants établissent un système de relations "multi-références" avec les éducateurs afin de promouvoir l'autonomie.

Nous ne pouvons pas conclure ce point sans évoquer le travail important de toutes les ressources participantes qui intègrent les familles d'origine dans leur travail, favorisant ainsi chez les jeunes l'élaboration narrative et résiliente de leur histoire, et une analyse réaliste et auto-protectrice de la réalité.

Sans compter la pertinence de la création de réseaux de soutien destinés à renforcer l'émancipation, tels que le programme Izeba et l'association ADEPAPE.

3. En matière d'insertion professionnelle on constate, en France comme dans d'autres pays européens, la volonté de tester des pratiques de travail diverses et des formations duelles, comme une sorte d'engrenage entre le monde académique et le monde du travail.

4. Pour conclure, il nous faut citer le plus grand défi auquel les services sociaux sont actuellement confrontés : le collectif des mineurs immigrés et des jeunes non accompagnés, leur situation d'absence quasi totale de protection, et l'outil de travail que nous devons construire tous ensemble, l'interculturalité, conçue comme un processus d'enrichissement, de respect et d'attention entre cultures différentes. Nous en voulons pour preuve les actions menées par les ressources participantes : l'insertion dialogique des ressources dans les commu-

nautés d'accueil, la configuration des équipes multiculturelles, le travail de rue, l'assistance juridico-légale, les activités communautaires de sensibilisation, l'élaboration du processus migratoire, le travail familial, le renforcement de l'identité et de la valeur de ce collectif, l'affection physique, la promotion de l'égalité raciale et de genre, la valorisation du milieu naturel comme contexte de développement humain...

SAREA



Avec le soutien de: / Laguntzarekin: / En colaboración:

